



**AVIS D'OUVERTURE
D'UNE ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DE LA CREATION
D'UNE VOIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET DU DECLASSEMENT PARTIEL ET ANTICIPE D'UNE
VOIE SITUEE DANS LE PARC TECHNOLOGIQUE DE CROLLES, SECTEUR DIT PRE BLANC**

Par arrêté n°2023-0143 du 5 avril 2023 de la communauté de communes Le Grésivaudan, une enquête publique relative au projet de :

- Déclassement partiel et anticipé de la rue du Pré-Blanc à Crolles,
- Création d'une nouvelle voie dans le secteur Pré-Blanc à Crolles,

Aura lieu sur le territoire de la commune de Crolles du **1^{er} au 15 mai 2023 inclus**.

Monsieur François TISSIER, demeurant à Saint-Ismier (38330), est désigné comme Commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés au siège de la communauté de communes, 390 rue Henri Fabre, 38920 CROLLES, pendant toute la durée de l'enquête, du 1^{er} au 15 mai inclus, sauf jours fériés, afin que le public puisse prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à Monsieur le Commissaire-enquêteur qui les annexera au registre.

Le mercredi 03 mai 2023 de 10h00 à 12h00 et le jeudi 11 mai 2023 de 14h00 à 16h00, le Commissaire-enquêteur recevra, en personne, au siège de la communauté de communes Le Grésivaudan, le public et recueillera les observations formulées.

Toute personne désirant écrire au commissaire-enquêteur peut, pendant la durée de l'enquête, soit :

- Faire parvenir un courrier à son attention au siège de la communauté de communes, situé à Crolles, dont l'adresse figure ci-dessus,
- Déposer un courrier ou rédiger une annotation dans le registre mis à disposition ou par mail à l'adresse suivant : service-foncier@le-gresivaudan.fr (en mentionnant l'objet « enquête publique DALE »).